

**REGISTRE IN / OUT NÉGOCIANT AVEC HÉBERGEMENT BOVINS**

VOLET 1

Page ..... de ... **2**Numéro d'agrément du négociant : BE... **1**

<b>3</b> ENTRÉE <sup>1</sup>				<b>4</b> IDENTIFICATION			<b>5</b> SORTIE <sup>2</sup>			
Date	Heure	Numéro d'enregistrement du transporteur	Numéro de plaque	Numéro officiel du troupeau de provenance	Numéro officiel de l'animal	Numéro du certificat sanitaire	Date	Heure	Numéro d'enregistrement du transporteur	Numéro de plaque

Date : **6**

Signature :

<sup>1</sup> Arrivée dans les étables de négoce<sup>2</sup> Sortie des étables de négoce

**REGISTRE IN / OUT NÉGOCIANT AVEC HÉBERGEMENT BOVINS**

VOLET 2

Numéro d'agrément du négociant : BE.....**1**.....

**7**

**DÉSINFECTION**

Date	Emplacement (en cas de désinfection partielle des installations)	Nom du produit de désinfection agréé utilisé

## REGISTRE NEGOCIANT BOVINS AVEC HEBERGEMENT

### INFORMATIONS A PRECISER

#### Volet 1

Les informations relatives à chaque bovin doivent être inscrites individuellement.

- ① Numéro d'agrément négociant attribué par l'AFSCA (un seul numéro par personne et par activité).
- ② Les pages sont numérotées de façon à constituer une liasse par jour.
- ③ Entrée (cette partie reprend les informations relatives à l'entrée des animaux dans les étables de négoce).
  - La date et l'heure d'entrée du bovin ;
  - Le numéro d'autorisation du transporteur qui a déchargé l'animal (attribué par l'AFSCA) et le numéro de plaque du moyen de transport utilisé (véhicule autorisé par l'AFSCA).
- ④ Identification (cette partie reprend les informations relatives à l'animal).
  - Le numéro Sanitel du dernier troupeau où le bovin a séjourné, le numéro Sanitel du bovin ;
  - Dans le cas d'échanges intra-communautaires ou d'importation : le numéro du certificat sanitaire correspondant à l'animal.
- ⑤ Sortie (cette partie reprend les informations relatives à la sortie des animaux des étables de négoce).
  - La date et l'heure de sortie du bovin ;
  - Le numéro d'autorisation du transporteur qui a chargé l'animal (attribué par l'AFSCA) et le numéro de plaque du moyen de transport utilisé (véhicule autorisé par l'AFSCA).
- ⑥ Avant le renvoi du registre papier à l'ARSIA/DGZ le négociant date et signe afin de valider les données reprises dans le registre.
- ⑦ Désinfection (cette partie reprend les informations relatives aux activités de nettoyage et désinfection des étables de négoce).
  - La date à laquelle la désinfection a eu lieu ;
  - Si seule une partie des installations a été désinfectée : préciser laquelle ;
  - Le nom du produit utilisé (celui-ci doit obligatoirement avoir été approuvé par l'AFSCA pour la désinfection).